

ANNEXE III

Composition du comité départemental sécheresse

- Services de l'Etat et rattachés
 - Monsieur le Préfet ;
 - Le Chef de la MISE ;
 - Les services de la Mission Inter-Services de l'Eau (Préfecture, DDT, ONEMA, DREAL, DDASS, DDCSPP) ;
 - Agence de l'Eau
 - Météo France ;
 - EDF ;
 - Groupement de Gendarmerie ;
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
 - Office National des Forêts ;
- Collectivités
 - Conseil Général ;
 - Association des Maires ;
 - Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) ;
 - Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont ;
 - Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) ;
- Usagers
 - Ville de Gap
 - Chambre d'Agriculture ;
 - FDSEA ;
 - CDJA ;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Comité Départemental du Tourisme ;
 - Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
 - ASA du Canal de Gap ;
 - ASA du Canal de Ventavon ;
 - SAUR ;
 - Compagnie Générale des Eaux ;
 - Fédération départementale des structures d'irrigation et de gestion de l'eau (FDSIGE).